



MARCHE SIMPLIFIÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS N°2019-3

Chapitre I. IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Françoise BOUVET**
Principale du Collège Pierre & Marie Curie
5 rue du Marché
14220 POTIGNY

B - MARCHE

Objet du marché : **ACHAT DE PRODUITS LAITIERS**

Ces achats sont présentés en 3 lots.

Date de dépôt de l'offre

VENDREDI 14 DECEMBRE 2018

Durée du marché

Du 1er MARS 2019 au 31 DECEMBRE 2019

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8.

Chapitre II. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 CMP) :

Procédure adaptée conformément à l'article 39 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 90 000 € H. T.)

Chapitre III. REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

VENDREDI 11 JANVIER 2019 à 16 HEURES

B. Modalités d'envoi

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C. Adresse de réception

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

**Collège Pierre et Marie Curie
5, rue du Marché - 14220 POTIGNY**

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Note sur 20

	Pondération
1. Le Prix (40%)	8
2. La qualité des fournitures (40%)	8
3. Le délai de livraison (20%)	4

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Mme MANFREDI, Secrétaire d'Intendance Tél. : 02 31 90 60 55
Mél: elisabeth.manfredi@ac-caen.fr

F. Variantes

Les variantes sont acceptées.

Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet : l'achat de fournitures de produits laitiers.

Article 2 : Allotissement

Le présent marché comporte 3 lots : (voir le descriptif des fournitures en annexe)

- Lot n °1 : Fromages entiers et portions
- Lot n° 2 : Lait, crèmerie, beurre et margarine
- Lot n° 3 : Yaourts et desserts lactés

Marché par bons de commandes, à la semaine.

Article 3 : Détail des prestations et des prix

Les candidats devront respecter les spécifications indiquées dans l'annexe (fichiers joints) : formats, désignations, et indiquer les conditionnements non conformes.

Les entreprises devront joindre à leur offre un devis détaillé.

Les candidats sont invités à répondre par un tableau récapitulatif de prix (selon le modèle joint du descriptif des fournitures). Le tableau précisera :

- pour chaque produit, le prix net HT
- les propositions de produits sont par lot et les prix sont indiqués en conformité avec l'unité de mesure précisée dans le descriptif en annexe (ex : si l'unité est le KG, le prix sera rapporté au KG).
- Les candidats devront compléter la colonne « conditionnement ».
- Préciser également les unités minimales de commande, le cas échéant.

Les candidats joindront à leur réponse écrite une copie papier de ce tableau, et enverront également une copie par mail (à l'adresse elisabeth.manfredi@ac-caen.fr) en format EXCEL modifiable.

Article 4 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services.

Qualité :

Les marchandises devront respecter toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque des articles proposés.

Le soumissionnaire fournira avec son offre les fiches techniques de chaque produit.

Livraison :

Le candidat devra fournir un délai de livraison, le délai souhaitable étant de A pour C.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port et d'emballage), **aucune tarification de frais de facturation ou de livraison ne sera recevable.**

Les livraisons seront faites à la demande du client.

Seules les livraisons faites en présence du personnel responsable du collège sont considérées comme effectivement réalisées.

Horaires de livraison : du lundi au vendredi de 6h30 à 11h.

Facturation :

L'entreprise soumissionnaire fournira obligatoirement ses factures en trois exemplaires.

Les factures comporteront obligatoirement l'IBAN complet de l'entreprise.

Le non-respect de l'article 4, pourrait entraîner la dénonciation immédiate du marché.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un devis détaillé (article 3 du présent document)

Article 6 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix :

Les prix sont unitaires.

Forme des prix :

Les prix sont fermes.

Mode de règlement :

Le mode de règlement proposé par le pouvoir adjudicateur est le virement au compte indiqué à la page 7.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est celui appliqué par la banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 7 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 8 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements conformément au Code des Marchés Publics.

Chapitre V. DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 48 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.

- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés.

- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Chapitre VI. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- Numéro d'inscription au registre du commerce:

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix TTC lot n° 1 « Fromages entiers et portions »

Prix TTC lot n° 2 « Lait, crèmerie, beurre et margarine »

Prix TTC lot n° 3 « Yaourts et desserts lactés »

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 10 mois (du 01/03/2019 au 31/12/2019).

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code guichet :
Numéro du compte :
Clé R.I.B. :

JOINDRE L'IBAN COMPLET DE VOTRE BANQUE

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *Les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *Le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- *Les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*